



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 38313

Texte de la question

M Gerard Collomb attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la limitation de la production des cereales et des oleagineux. En effet, les producteurs souhaitent que cette limitation s'accompagne d'une limitation des produits de substitution qui entrent dans la Communauté sans prelevement et qui necessitent la subvention des quantites equivalentes de cereales qu'il faut exporter en compensation. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre face a ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Collomb Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38313

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1217